



## Gesundheits- und Umweltverträglichkeit von Parkett-Oberflächenbehandlungen

### Werkversiegelungen

Lösungsmittelfreie Acrylatprodukte  
Aushärtung unter UV (Ultraviolett)-Licht  
Ohne Formaldehyd  
Gesundheitlich unbedenklich und nicht raumlufthbelastend

### Wasserlacke für Baustellenversiegelungen

Modernste und neuste Generation Versiegelungen  
PU-Acryldispersionen mit ca. 3 – 10% Lösungsmittel  
Ohne Formaldehyd  
Schwach umweltbelastend  
Gesundheitlich unbedenklich

### Polyurethanlacke (DD-Lacke) für Baustellenversiegelungen

Ein- oder Zweikomponentensysteme mit ca. 50 – 60% Lösungsmittel  
Ohne Formaldehyd  
Nach Aushärtung und Verdunstung der Lösungsmittel keine weiteren Raumluftbelastungen  
Umweltbelastend während Verarbeitung und Trocknung  
Nach Aushärtung gesundheitlich unbedenklich

### Säurehärterlacke (SH-Lacke) für Baustellenversiegelungen

Zweikomponentenlacke mit ca. 40 – 50% Lösungsmittel  
Formaldehydabspaltungen können längere Zeit andauern  
Stark umweltbelastend  
Auf Anwendung/Einsatz wo möglich verzichten!

### Öle und Wachse

Alternativbehandlungen zu Versiegelungen  
Hartöle und Hartwachse geringe bis keine Lösungsmittel  
Ohne Formaldehyd  
Mäßig umweltbelastend  
Gesundheitlich unbedenklich

### Werköle / -wachse

Aushärtung oxydativ oder unter UV (Ultraviolett)-Licht  
Ohne Formaldehyd  
Gesundheitlich unbedenklich  
Mäßig bis gar nicht raumlufthbelastend

### Empfehlungen

Werkendbehandlungen (fabrikseitige Oberflächenbehandlungen) und Wasserlacke für Baustellenversiegelungen bevorzugen.

Alternativen wie Ölen, Wachsen oder Kombibehandlungen prüfen.  
Zum Teil intensive Nachbehandlungen nötig sowie zum Teil längere Trocknungszeiten!

Polyurethanlacke (DD-Lacke) für Spezialbehandlungen einsetzen.  
Auf Säurehärterlacke (SH-Lacke) unbedingt verzichten!

Für weitere Informationen oder Auskünfte steht Ihnen die Geschäftsstelle der ISP zur Verfügung (Tel 033 438 06 40 Fax 033 438 06 44).

## Compatibilité avec la santé et l'environnement des traitements de surfaces en parquet

### Vernissages en usine

Produits à base d'acrylate sans solvants  
Durcissement sous la lumière UV (ultraviolets)  
Pas de formaldéhyde  
Sans préjudice pour la santé et ne polluant pas l'air ambiant

### Vernis à l'eau pour vernissages sur les chantiers

Dernière génération, la plus moderne des vernissages  
Dispersions à base de PU-acrylique avec env. 3 – 10% de solvants  
Pas de formaldéhyde  
Polluant modérément l'environnement  
Sans inconvénients pour la santé

### Vernis à base de polyuréthane (vernis DD) pour les vernissages sur les chantiers

Systèmes mono- ou bicomposants avec env. 50 – 60% de solvants  
Pas de formaldéhyde  
Pas d'autres pollutions de l'air ambiant après le durcissement et l'évaporation des solvants  
Pollution de l'environnement pendant l'application et le séchage  
Sans inconvénients pour la santé après le durcissement

### Vernis à durcisseur acide (vernis SH) pour les vernissages sur les chantiers

Vernis à deux composants avec env. 40 – 50% de solvants  
Dégagement de formaldéhyde peut intervenir pendant un certain temps  
Très polluant pour l'environnement  
Renoncer à l'application/à l'usage dans la mesure du possible!

### Huiles et cires

Traitements alternatifs aux vernissages  
Huiles dures et cires dures, peu ou aucun solvant  
Pas de formaldéhyde  
Polluant modérément l'environnement  
Sans inconvénients pour la santé

### Huiles / Cires en usine

Durcissement par oxydation ou sous la lumière UV (ultraviolets)  
Sans formaldéhyde  
Sans préjudice pour la santé  
Polluant peu ou pas du tout l'air ambiant

### Recommandations

Les traitements en usine (traitements de surfaces réalisés en usine) et les vernis à l'eau pour vernissages sur les chantiers doivent être préférés.

Les alternatives telles que les huiles, cires ou les traitements combinés doivent être examinées. En partie, des entretiens ultérieurs plus intenses et des temps de séchage en partie plus longs sont nécessaires.

Les vernis à base de polyuréthane (vernis DD) doivent être utilisés pour les traitements spéciaux.

Renoncer absolument aux vernis à durcisseur acide (vernis SH)!

Le secrétariat de l'ISP est à disposition pour tous autres renseignements ou informations (téléphone 033 438 06 40 fax 033 438 06 44).